

2

Commission permanente

Séance du 21 novembre 2022



Rapporteur : Mme COURTEILLE

47316

26 - Famille, Enfance, Prévention

Soutien aux actions collectives (enfance) sur Rennes-Villj'en sports

Le lundi 21 novembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 15 novembre 2021 relative au soutien des actions collectives sur Rennes ;

Expose :

L'instance technique de validation des projets de l'agence départementale du pays de Rennes a donné un avis favorable à 1 projet d'action collective, « Villej'en sports » porté par l'UFOLEP.

Il s'agit de de 5 temps d'animations sportives de proximité, en bas de tour, avec 4 à 5 activités sportives différentes pour les enfants, au plus près des lieux de vie des habitants et ce pour créer du lien entre les jeunes issus des différents îlots du quartier au travers de la pratique sportive et permettre aux jeunes d'accéder à une pratique sportive diversifiée.

Le CDAS de Villejean y emmène les familles accompagnées dans le cadre de l'Accompagnement éducatif à domicile familial global (AEDFG) pour poursuivre le travail éducatif et renforcer le lien parent/enfant. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 1 500 €.

Décide :

- d'attribuer des participations pour un montant total de 1 500 € au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2022

ID : CP20220786

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation